

TRANSPORTS SCOLAIRES SEMO 2021-2022

Début des inscriptions le 22 juin 2021

LES ABONNEMENTS SCOLAIRES SEMO POUR QUI ?

Les abonnements scolaires semo sont destinés aux enfants (maternelles, primaires, collégiens et lycéens) qui :

- résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

et

- sont scolarisés dans un établissement de secteur de l'Agglomération Seine-Eure

-

Exceptions :

* pour les enfants qui résident dans la commune de CHAMPENARD et sont scolarisés au Lycée G.Dumézil à Vernon ou à l'Ecole Ste Colombe, une fiche d'inscription est à télécharger sur sna27.fr à partir du 03 mai et à retourner à SNA, par courrier uniquement, avant le 09 juillet (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence semo au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37

* pour les enfants qui résident dans la commune de COURCELLES SUR SEINE et sont scolarisés au Lycée G.Dumézil à Vernon, au Collège Cervantès à Vernon, au Lycée A.Malraux à Gaillon ou au Collège S.Signoret à Aubevoye, une fiche d'inscription est à télécharger sur sna27.fr à partir du 03 mai et à retourner à SNA, par courrier uniquement, avant le 09 juillet (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence semo au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37

* pour les enfants qui résident dans la commune de SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL et sont scolarisés au lycée G.Dumézil ou St Adjutor à Vernon ou au collège L.de Vinci de Saint Marcel ou au collège Ariane, C.Lemaitre ou St Adjutor à Vernon, une fiche d'inscription est à télécharger sur sna27.fr à partir du 03 mai et à retourner à SNA, par courrier uniquement, avant le 09 juillet (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence semo au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37

* pour les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (sauf pour la commune de Courcelles sur Seine) et sont scolarisés au Lycée André Malraux de Gaillon, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site nomad.normandie.fr (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

* pour les enfants qui résident sur les communes de Pîtres, Le Manoir, Alizay et Igoville et qui sont scolarisés au collège H. Langlois de Pont de l'Arche mais qui n'empruntent pas les lignes scolaires semo, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site nomad.normandie.fr (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

Pour les autres enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés en dehors de l'Agglomération Seine-Eure, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site nomad.normandie.fr (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

OÙ ET QUAND ACHETER un ABONNEMENT semo ?

- **À partir du 22 juin à l'agence Semo de Louviers et début juillet à l'agence Semo de Gaillon**
- **À partir du 22 juin sur l'appli Semo (sauf abonnement écoles maternelles et primaires)**
(validation à la montée dans le bus sur smartphone, pas de carte Atoumod)
- **Du 22 juin au 31 juillet sur la e-boutique du site internet semo-mobilité.fr**
(pour recharger sa carte Atoumod ou créer sa carte)

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS :

Tarifs, Communes, Etablissements scolaires desservis, Lignes scolaires, Horaires

- **sur le site semo-mobilité.fr dans la rubrique SCOLAIRES**
- **ou au 02 32 40 44 44.**